



CONTENU DU DOSSIER

Candidat-e belge diplômé-e du secondaire en 2023
Candidat-e belge diplômé-e du secondaire avant 2023
Candidat-e de l'UE diplômé-e du secondaire en 2023
Candidat-e de l'UE diplômé-e du secondaire avant 2023
Candidat-e hors UE

Votre dossier sera à remettre sous format papier ; veuillez fournir tous les documents requis listés ci-dessous en version imprimée ou photocopiée. Ceux-ci devront être dûment complétés et signés.

Pour les candidat-e-s issu-e-s d'un pays non-francophone, la traduction de vos documents en français est requise.

Documents à fournir :

- Équivalence.** 2 possibilités s'offrent à vous :
 1. Vous êtes en possession de la décision d'équivalence définitive de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national). Vous devrez en fournir une copie imprimée.
 2. Vous n'êtes pas encore en possession de ce document, vous devez immédiatement introduire votre demande car le délai d'attente est long. Veuillez à respecter scrupuleusement les consignes renseignées sur le site equivalences.cfwb.be, notamment l'échéance fixée (15 juillet). Passé ce terme d'un seul jour, la demande ne sera pas traitée. Nous vous conseillons de ne jamais envoyer le relevé de notes original du bac au Service des équivalences. Faites-en une copie conforme selon les modalités expliquées sur leur site web.
Dans l'attente de cette décision, l'ESA exige une copie (imprimée) complète du dossier que vous aurez introduit au service des équivalences, accompagnée de la preuve du paiement sur laquelle figure la date à laquelle votre compte a été débité, le montant versé ainsi que le destinataire.

- Diplôme d'études secondaires.** La copie imprimée conforme du diplôme d'études secondaires national dûment signé.
- Relevés de notes.** Une copie imprimée de la copie certifiée conforme du relevé de notes du baccalauréat (ou autre diplôme équivalent européen).
- Carte d'identité.** Une copie imprimée recto/verso de la carte d'identité nationale valide.
- Photos d'identité.** Deux photos d'identité récentes au dos desquelles vous aurez inscrit votre prénom et votre nom de manière lisible. La taille de ces photos d'identité est de 35 x 45 mm.
- Assurance maladie.** Une copie imprimée de la carte européenne ou deux vignettes de votre mutuelle ou tout autre document attestant d'une assurance maladie sur le territoire belge.
- Activités antérieures.** Le formulaire de Déclaration des activités antérieures imprimé et dûment complété. Il doit être impérativement accompagné de tous les justificatifs requis indiqués dans la déclaration - sans quoi votre demande d'inscription sera déclarée irrecevable.
- Apurement de dettes.** Le cas échéant, l'attestation imprimée prouvant l'absence de dettes vis-à-vis du dernier établissement d'enseignement supérieur fréquenté en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Dispense(s) éventuelle(s).** Le cas échéant, n'oubliez pas d'introduire votre demande de dispense accessible via le lien suivant : <https://www.saint-luc.be/demande-de-dispenses/>
- Dérogation pour étudiant non-finançable.** Si vous êtes devenu un étudiant non-finançable en raison de vos échecs passés, vous devez obligatoirement joindre une demande de dérogation à votre dossier. Sans celle-ci, vous ne pourrez pas présenter l'épreuve d'admission.

Nous vous rappelons que le jour du dépôt de votre dossier, vous devrez effectuer un **paiement** de 50€, par Bancontact, Visa, Maestro, VPay, Mastercard ou en liquide (compte juste).